

TABLE DES MATIÈRES

1

Poser une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle – Une boîte à outils pour bien la construire 7

Marie-Françoise RIGAUX

référéndaire émérite à la Cour constitutionnelle, professeure émérite
à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Bernadette RENAULD

référéndaire à la Cour constitutionnelle, collaboratrice scientifique
à l'UCLouvain

Introduction 8

Section 1

L'origine de la question préjudicielle 9

- A. **La saisine par une juridiction** 9
- B. **L'initiative de la question : la juridiction, d'office, ou les parties devant elle. La nécessité d'un débat devant le juge *a quo*** 12
- C. **La formulation de la question. La reformulation de la question** 15

Section 2

L'obligation de poser une question préjudicielle.

Principes et exceptions 18

- A. **Les principes** 18
- B. **Les exceptions communes à toutes les juridictions** 19
 - 1. L'incompétence de la juridiction ou l'irrecevabilité de l'affaire devant elle pour des motifs de procédure 19
 - 2. La Cour constitutionnelle s'est déjà prononcée sur une question ou un recours ayant un objet identique 20
- C. **Les exceptions concernant les juridictions statuant en référé ou statuant sur le maintien de la détention préventive** 24
- D. **Les exceptions réservées aux juges dont les décisions sont susceptibles de recours** 26
 - 1. La norme ne viole manifestement pas la Constitution 26
 - 2. La réponse n'est pas indispensable à la solution du litige 27

Section 3

Les conditions d'une rédaction correcte et utile de la question 28

A. **Le respect de la compétence de la Cour** 28

1. En ce qui concerne la norme que la juridiction entend soumettre au contrôle de la Cour..... 28

2. En ce qui concerne les normes dont le respect doit être contrôlé 32

B. **Le contexte de l'application de la disposition en cause et l'interprétation des normes** 35

1. Le contexte de l'affaire pendante 35

2. L'interprétation des normes en cause et des normes de contrôle..... 36

Section 4

Les parties au débat devant la Cour 38

Section 5

Le contentieux préjudiciel constitutionnel dans un environnement international 39

Conclusion 43

2

**Les effets des arrêts de la Cour constitutionnelle
- Au-delà de l'orthodoxie :
retenue, réalisme et créativité**

Réflexions à la lumière d'arrêts récents de la Cour..... 45

Jonathan RENAUX

assistant à l'UCLouvain – Saint-Louis – Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles

François TULKENS

chargé de cours à l'UCLouvain – Saint-Louis – Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles

Introduction 46

Section 1

**La théorie classique quant aux effets des arrêts de la Cour :
rappel de l'orthodoxie** 47

A. **De l'arrêt rendu sur recours en suspension** 48

B. **De l'arrêt rendu sur recours en annulation** 49

C. **De l'arrêt rendu sur question préjudicielle** 53

D. **Des possibilités pour la Cour de moduler les effets de ses arrêts** 54

Section 2

La théorie classique revue à la lumière du réalisme ou de la créativité de la Cour 55

A. **Dans le contentieux de la suspension** 56

1. Arrêt n° 167/2020 56

2. Arrêt n° 35/2024 57

3. Arrêt n° 163/2022 58

B. **Dans le contentieux de l'annulation** 67

1. Arrêt n° 36/2023 68

2. Arrêts n° 153/2023 et n° 116/2023 71

C. **Dans le contentieux préjudiciel** 74

1. Arrêt n° 70/2023 74

2. Arrêt n° 14/2021 76

Section 3

La théorie classique revue à la lumière de la retenue de la Cour face au droit de l'Union 77

A. **La jurisprudence de la Cour de justice** 77

B. **La réception de la jurisprudence européenne par la Cour constitutionnelle** 82

Conclusion 89

3

Quand la Cour constitutionnelle s'intéresse au fonctionnement des institutions : actualités en kaléidoscope 91

Charlotte SÉAUX

assistante à l'ULiège, avocate au barreau de Liège-Huy

Louise LAPERCHE

assistante à l'ULiège, avocate au barreau de Liège-Huy

Introduction 92

Section 1

Le contentieux relatif aux institutions communales 93

A. **L'emploi des langues au conseil communal dans les communes périphériques** 93

B. **Le sort à réserver au bourgmestre exclu de son groupe politique en cours de législation en Région wallonne** 97

Section 2

Le contentieux relatif aux mesures adoptées en Région wallonne à la suite de l'affaire *Publifin* 100

A. La délibération au sein des organes de gestion des intercommunales : le *quorum* de présence 101

B. La limitation de la rémunération des gestionnaires de structures parapubliques 105

Section 3

Le contentieux relatif à la législation électorale 109

A. La fixation du registre des électeurs suivant l'annulation d'un scrutin communal 109

B. Le vote aux élections européennes dès l'âge de 16 ans 114

Conclusion 120

4

L'office du juge dans le contexte pénal : quelques actualités jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle 123

Olivier MICHIELS

président de chambre à la cour d'appel de Liège, professeur à la Faculté de droit, ULiège

Alyson BERRENDORF

aspirant F.R.S. – FNRS, doctorant à la Faculté de droit, ULiège

Introduction 124

Section 1

Les principes généraux 125

A. Les droits de la défense 125

B. L'attribution de la cause à une chambre collégiale 130

C. La non-rétroactivité de la loi pénale 131

D. Le mandataire *ad hoc* 132

E. L'extinction de l'action publique 134

1. La liquidation d'une personne morale 134

2. La transaction pénale 136

3. L'ordre de paiement 140

F. Le principe <i>non bis in idem</i>	142
1. Le caractère pénal de la sanction	143
2. L' <i>idem</i> factuel et légal	144
3. La partie civile face au principe	145
G. La preuve	145
1. L'administration de la preuve et le respect de la légalité	145
2. La preuve étrangère	146
3. La preuve irrégulière et la théorie des nullités	147
 Section 2	
L'information	148
A. Le référé pénal	148
B. Le contrôle d'une information non clôturée après une année	151
 Section 3	
L'instruction	152
A. La détention préventive	152
B. La prescription	155
 Section 4	
Le jugement et les voies de recours	157
A. L'opposition	157
1. La saisine du juge en cas d'appel contre un jugement déclarant l'opposition non avenue ou avenue	157
2. L'opposition dans l'hypothèse où le condamné est une personne protégée	158
B. L'appel	160
1. La portée de l'article 210 du Code d'instruction criminelle	160
2. L'appel sur griefs	162
C. L'action civile	163
1. L'action civile de l'administration des douanes et accises	163
2. La loi sur le bien-être au travail	164
D. La contribution au fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne	165
E. L'article 806 du Code judiciaire	167
F. L'indemnité de procédure	167
 Conclusion	 170

5

La protection du domicile dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle 173

Martin VRANCKEN

référénaire à la Cour constitutionnelle, assistant à l'ULiège

Introduction 174

Section 1

L'inviolabilité du domicile, hier et aujourd'hui 174

Section 2

La protection du domicile et la répartition des compétences 176

Section 3

La notion constitutionnelle de domicile 180

Section 4

Les garanties liées à la protection du domicile 184

Section 5

Les perquisitions et les visites domiciliaires 186

A. Les dérogations à l'intervention judiciaire préalable admises avec
souplesse..... 186

B. ... pour autant que des garanties suffisantes soient prévues 188

C. Le cas particulier des visites domiciliaires n'ayant pas pour objet
la recherche et la constatation des infractions 191

D. L'arrêt n° 148/2017 et son incidence sur la matière des visites
domiciliaires 196

E. Bilan 204

Conclusion 211

Annexe

Tableau des arrêts de la Cour constitutionnelle en matière de perquisition et de visite domiciliaire 213

6

La jurisprudence de la Cour constitutionnelle en matière de sanctions administratives – Quand le pénal tient l’administratif 217

Quentin PIRONNET

maître de conférences à l’ULiège, référendaire à la Cour constitutionnelle,
expert-invité à l’U.L.B.

Introduction 218

Section 1

La marge de manœuvre du législateur 219

- A. **Le principe : la chasse gardée** 219
- B. **Nuance et contre-nuance : une vigilance à la marge** 221

Section 2

La qualification pénale 223

- A. **L’ambivalence entre sanction pénale et peine pénale** 224
- B. **Critères d’appréciation** 227
 - 1. La qualification 228
 - 2. La nature 229
 - 3. La sévérité 230

Section 3

Application des droits et garanties procéduraux 232

- A. **Le principe *non bis in idem*** 232
- B. **Une création prétorienne : l’obligation de parallélisme entre les mesures d’individualisation de la peine** 234
- C. **De quelques droits procéduraux** 236
 - 1. Le principe de légalité 236
 - 2. Le sursis 237
 - 3. Les circonstances atténuantes 239
 - 4. Les garanties de procédure 241
 - 5. Autres droits et exclusions 242

Conclusion 243